

RAPPEL DES RÈGLES POUR LES PALETTES ET PRÉCONISATIONS DE L'ADEME

Le développement du recyclage des déchets est devenu une nécessité économique qui depuis quelques années a fait l'unanimité parmi les acteurs politiques et économiques. Les emballages ont ainsi fait l'objet du décret N°94-609 qui précise que, les détenteurs de déchets d'emballage (palettes, caisses en bois) doivent soit :

- procéder eux-mêmes à leur valorisation dans des installations agréées selon les modalités décrites aux articles 6 et 7 du présent décret ;
- les céder par contrat à l'exploitant d'une installation agréée dans les mêmes conditions ;
- les céder par contrat à un intermédiaire assurant une activité de transport, négoce ou courtage de déchets, régie par l'article 8 du présent décret.

Ces détenteurs de déchets d'emballage sont passibles d'amendes sanctionnant le fait de jeter ou de brûler à l'air libre les palettes.

En réponse à cette réglementation l'ADEME préconise des pistes d'action : (<http://www2.ademe.fr>)

➤ Déchets bois

Privilégier l'utilisation des emballages et palettes consignés repris par les fournisseurs. Négocier avec les fournisseurs la reprise de l'emballage en cas de livraison de matériel.

➤ Emballages non souillés

La réduction des déchets à la source peut passer par les actions suivantes :

- Optimiser avec vos fournisseurs les conditionnements utilisés,
- Privilégier l'utilisation des emballages réutilisables par exemple des palettes Europe réutilisables plutôt que des palettes non réutilisables,
- Négocier avec les fournisseurs la reprise de l'emballage en cas de livraison de matériel (système de consigne).



Consulter le guide déchet de votre région.
Pour vous le procurer, interroger la délégation régionale ADEME de votre région.

Wienerberger S.A.S

8, rue du Canal - Achenheim
67087 Strasbourg cedex 2
Tél. : 03 90 64 64 64
Fax : 03 90 64 64 61
www.wienerberger.fr



Impression sur papier recyclé
avec des encres végétales

maetuo - mars 2012

Pour la planète adoptons la palette attitude



Toute l'énergie positive
de la terre cuite.



DES PALETTES CONSIGNÉES POUR DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT RESPONSABLES

Très tôt, Wienerberger, leader mondial de la terre cuite, a proposé des solutions constructives innovantes, performantes et économiques tout en réduisant l'impact de leur fabrication sur l'environnement.

Aujourd'hui, notre savoir-faire et notre volonté écologique répondent aux préconisations du Grenelle de l'Environnement, aux règles de la RT 2012 et de la norme BBC.

Cet engagement fort et durable ne se limite pas à la production. Il apporte aussi une réponse adaptée au recyclage des déchets de chantier liés au transport et au conditionnement de nos produits.

Nous sommes tous concernés par la préservation des ressources naturelles et la valorisation des déchets.



MIEUX CONSTRUIRE SUR UN CHANTIER PROPRE

Les palettes en bois constituent une part importante des déchets de chantier.

Encombrantes, classées parmi les déchets non dangereux, elles doivent légalement faire l'objet d'un recyclage, d'une valorisation énergétique ou d'un dépôt en décharge de classe 2.

En choisissant la réutilisation de ses palettes, Wienerberger œuvre donc pour un environnement préservé et une meilleure utilisation des ressources naturelles.

Vite stockées et vite emportées, elles offrent aux professionnels un espace de travail plus fonctionnel et un chantier de qualité.

De nouvelles palettes Wienerberger optimisées

Nos deux nouveaux modèles sont réhaussés de 2 cm pour faciliter le passage des fourches du transpalette. **Encore un avantage supplémentaire par rapport aux palettes perdues !**



Identification des nouvelles palettes consignées Wienerberger, grâce à la flamme sur le chevron central.

UNE SITUATION D'URGENCE !



Il y a 500 millions de mouvements de palettes en France pour 60 millions de palettes fabriquées et 440 millions de palettes reconditionnées chaque année.

La destruction de ces 60 millions de palettes "perdus" par an (une par français...), correspond à 6 000 m³ de bois détruit par jour ouvrable !

Source : Planetpal étude de Mikael SACHOT

Il est temps d'agir ! C'est pourquoi Wienerberger privilégie la réutilisation de ces palettes en suivant les préconisations de l'ADEME concernant la réduction des déchets bois et déchets d'emballage favorisant l'utilisation de palettes consignées.

UNE ACTION PLEINE DE BON SENS LE RÉ-EMPLOI DES PALETTES BOIS

Les palettes en bois peuvent effectuer jusqu'à 6 rotations en conservant toutes leurs performances.

Il était donc naturel que Wienerberger cherche à valoriser leur durée de vie. C'est pourquoi nous avons opté pour le choix des palettes consignées. Une idée simple et efficace, génératrice d'économies d'énergie, de main d'œuvre et de fabrication.

Une fois retournées sur nos sites, les palettes sont :

- vérifiées,
- réutilisées directement si elles sont intactes
- réparées si quelques éléments sont endommagés
- ou broyées et utilisées en chaufferie

LA PALETTE CONSIGNEE UNE DÉMARCHÉ E⁴



Avec le concept **E⁴** (**E**nergie, **E**conomie, **E**cologie, **E**motion), Wienerberger s'engage pour une performance énergétique globale en préservant l'environnement.

Dans ce cadre, Wienerberger développe une véritable conscience écologique.

Nous contrôlons ou rectifions les éventuels impacts de nos activités sur l'eau, l'air, les paysages et la biodiversité. Nous réduisons les émissions de bruits, de vibrations et de poussières, pour respecter au mieux le cadre de vie des riverains. Nous limitons également les transports en implantant nos sites à proximité des ressources en matière première, de nos clients et de nos marchés.

Aujourd'hui c'est tout naturellement que la palette consignée Wienerberger s'inscrit dans cette démarche.

... pour la planète adoptons tous la palette attitude !



TEMOIGNAGE

Monsieur Jean-Noël DI PALO
Cogérant de l'Entreprise DIFER
67210 Meistratzheim

« un gage de qualité »

Nous avons toujours utilisé des palettes consignées. Nous devons organiser leur retour, mais le temps que nous devrions consacrer pour évacuer des palettes perdues et les recycler nous-mêmes serait tout aussi important.

De plus, certaines communes n'acceptent pas ce type de déchets, ce qui nécessite parfois beaucoup de transport pour les emmener aux endroits autorisés, engendrant de la pollution et une perte de temps pour nos équipes. Nous suivons régulièrement les évolutions réglementaires et sommes tout à fait conscients de l'interdiction de brûler des palettes sur chantier, ce qui est à nos yeux une excellente garantie pour le respect de l'Environnement et la diminution des émissions de CO₂.

La palette consignée permet un dégagement plus rapide du chantier palliant donc le manque de place. Mais le plus gros avantage est d'avoir en permanence un chantier propre, qui valorise vraiment l'image de notre travail et de notre entreprise auprès du client final, d'un Bureau d'Etudes ou de l'architecte. C'est leur première perception du chantier qui compte et c'est une image positive qui ressort à l'occasion de leur visite, particulièrement lors de leur passage le week-end où les travaux sont arrêtés.

Un chantier propre est toujours pour eux un gage de qualité.

